

SÉANCE DU 02 MARS 2015

**DELIBERATION N° DEL011-15**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20150302-DEL011-15-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2015  
Date de réception préfecture : 06/03/2015

L'an deux mille quinze, le 2 mars à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 février 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V.GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARÈS, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Georges MORIN en date du 02/03/15)

M. Andy DUSSERRE a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Transfert à la Métropole des opérations de voiries décidées par la commune de Gières.**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre de la création de la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le transfert de compétences fait apparaître la nécessité de définir précisément les maîtrises d'ouvrage et les modalités de financement des projets d'investissement relevant de ses champs de compétences.

Dans cette perspective, il convient que chaque conseil municipal délibère pour dresser la liste des opérations d'investissement afférentes aux compétences transférées (en indiquant les moyens de financement correspondants), en distinguant :

- les opérations décidées qui n'ont pas reçu un commencement d'exécution,
- les opérations en cours d'exécution,
- les opérations en cours d'exécution qu'il désire néanmoins voir transférer à la Métropole,
- les opérations n'ayant pas reçu de commencement d'exécution qu'il souhaite néanmoins réaliser.

Pour chaque opération, sont indiqués les moyens de financement. Pour les opérations en cours d'exécution qu'il souhaite voir poursuivies par la Métropole, le conseil municipal formule des propositions sur les conditions de la participation communale.

Ces propositions, une fois adoptées par le conseil municipal devront être transmises au Préfet de l'Isère. Le Préfet portera ces listes à la connaissance du Président de la Métropole. Dans un délai de soixante jours, le conseil métropolitain devra délibérer sur les opérations dont il assumera la prise en charge ainsi que sur les conditions de leur financement. Conformément aux délibérations des conseils municipaux et du conseil métropolitain, le Préfet arrêtera les listes des opérations relevant respectivement de chacune des communes et de la Métropole.

Les accords amiables, éventuellement intervenus, entre les communes et la Métropole fixent la date à partir de laquelle s'opère le transfert des charges et des responsabilités.

En ce qui concerne les subventions de l'État ou d'autres collectivités publiques, les fonds de concours, les participations des personnes publiques ou privées pour le financement des opérations transférées, la Métropole est substituée de plein droit aux communes. Lorsque des recettes relatives aux opérations transférées ont été perçues par les communes avant que ces opérations aient fait l'objet d'un commencement d'exécution, ces recettes sont reversées à la Métropole.

Lorsque le délai de validité de la promesse de subvention expire moins de six mois après la date du transfert des compétences, ce délai est prorogé de six mois.

Lorsque, avant le commencement d'exécution d'une opération transférée, des frais ont été engagés par la commune en vue de la réalisation de cette opération, ils peuvent être remboursés par la Métropole dans des conditions fixées par accord amiable.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de dresser la liste des opérations décidées qui figurent en annexe,
- de lui donner toute délégation utile pour l'exécution de la présente délibération.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 23 voix pour et 6 abstentions.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 02 mars 2015.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI

COMMUNE DE GIERES

Projets d'investissements relevant des compétences transférées à la métropole

Nom de l'opération / projet	Description succincte du projet	Champ de compétence principal concerné (voirie, ...)	Classification du projet	Calendrier opération	Proposition de date à partir de laquelle le transfert de charges et de responsabilités s'opère (sauf justification contraire, le 1er janvier 2015)	Coût restant de l'opération (H.T.)	Dépenses avant la date de transfert (H.T.)	Subventions et participations
Rues du Chamandier, Routoirs, Gare et Petit Jean	Ecoquartier du Petit Jean	Voirie, réseaux secs, eau potable, espaces verts, éclairage public,...	2	2015	à la fin des travaux	50 000 €	1 423 200 € (études, travaux et acquisitions)	576 400 € (PUP signés avec les promoteurs, Métro, Département, ADEME ...)
Rue de la Plaine, Pasteur, de l' Isère	Projet immobilier promoteur privé	Voirie, réseaux secs, eau potable, espaces verts, éclairage public,...	1	2015		10 000 €	737 500 €	311 600 € (PUP, Métro)
Voiries et aménagements Japin	Projet immobilier lotissement privé	Voirie, réseaux secs, eau potable, espaces verts, éclairage public,...	4	2015	à la fin des travaux	220 000 €	20 000 €	84 500 € (PVR)
Combe RD 524	Sécurité d'un hameau	Voirie, réseaux secs, eau potable, espaces verts, éclairage public,...	2	2014/2015	à la fin des travaux		50 000 €	

Esplanade du 8 mai 1945	Viabilité	Voirie, réseaux secs, eau potable, espaces verts, éclairage public,...	4	2015	à la fin des travaux	150 000 €		
Requalification voiries de la ZAE de Mayencin : rues des Essarts et de la Condamine	Sécurité	Voirie, réseaux secs, eau potable, espaces verts, éclairage public,...	1	2016		400 000 €		
Requalification de la Place de la République	Projet immobilier promoteur privé et création d'une école	Voirie, réseaux secs, eau potable, espaces verts, éclairage public,...	1	2015/2016 /2017		3 550 000 €	76 690 € (études)	PUP à mettre en place
Grand Mas	Projet immobilier lotissement privé	Voirie, réseaux secs, eau potable, espaces verts, éclairage public, plate-forme de retournement,...	1	2017		200 000 €		PUP à mettre en place
Rue des Sports	Gestion stationnement et aménagement d'une liaison existante mais en balthazar	Voirie, réseaux secs, eau potable, espaces verts, éclairage public, stationnements,...	1	2015		50 000 €	0 €	
Réseaux maillage pistes cyclo-piétonnes	Modes doux	Voirie, réseaux secs, eau potable, espaces verts, éclairage public, stationnements,...	1	non défini		50 000 €	0 €	

**Classification des projets (au sens des articles R5215 du CGCT) :**

1. Opérations décidées qui n'ont pas reçu un commencement d'exécution
2. Opération en cours d'exécution
3. Opérations en cours d'exécution que la commune désire transférer à la Métropole
4. Opérations n'ayant pas reçu de commencement d'exécution que la commune souhaite réaliser